

Perpignan, le 11 DEC. 2006

direction  
départementale  
de l'Équipement  
Pyrénées  
Orientales



service  
Aménagement  
des Territoires  
et des  
Équipements  
Publics  
Aménagement  
Urbain &  
Réseaux  
Divers

APPROBATION ET AUTORISATION POUR L'EXECUTION DES  
PROJETS DE DISTRIBUTION D'ENERGIE ELECTRIQUE

LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DE L'EQUIPEMENT CHARGE DU CONTROLE DES DISTRIBUTIONS  
D'ENERGIE ELECTRIQUE DANS LE DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES

**Vu la loi du 15 juin 1906** sur les distributions d'énergie électrique et le décret du 29 juillet 1927 modifié par celui du 14 août 1975 portant règlement d'administration publique pour l'application de ladite loi et notamment l'article 50 du dudit décret.

**Vu la circulaire** du 13 août 1998 de M. le secrétaire d'état à l'industrie relative à la publicité des décisions d'approbation et d'autorisation d'exécution des travaux relatifs aux ouvrages de transport et de distribution d'énergie électrique.

**Vu le projet** présenté à la date du 13/10/06 par M. le chef de centre EDF en vue d'établir dans la commune de : Villelongue de la Salanque (43925) - (036DP06) Alimentation lotissement " Les Primevères " et création Poste " Les Primeveras ".

**Vu l'avis favorable de :**

- M. le maire de Villelongue de la Salanque
- France Télécom
- Les services de l'Équipement concernés
- La direction du pôle entretien et exploitation du Conseil Général

M. le Président du syndicat départemental de l'électricité et la Compagnie fermière consultés le 17/10/06, n'ayant fait connaître aucune opposition aux travaux,

**APPROUVE le projet d'exécution susmentionné et AUTORISE**

**M. le chef de Centre EDF** à exécuter les ouvrages prévus au projet présenté le 13/10/06 à charge par lui de se conformer aux dispositions des arrêtés ministériels déterminant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique, ainsi qu'aux prescriptions spéciales ci-après:

**L'architecte des Bâtiments de France : avis favorable sous réserve :**

- **Le poste de transformation sera à un rampant de toiture en tuile canal rouge.**

**Les droits des tiers sont et demeurent réservés.**

0062

*La présente autorisation ne préjuge en rien les autres autorisations administratives à obtenir.*

*La présente autorisation:*

*- sera affichée immédiatement dans la ou les communes intéressées pour une durée de deux mois. Il sera justifié de cette formalité par l'envoi d'un certificat d'affichage à M. Le directeur départemental de l'équipement chargé du contrôle des distributions d'énergie électrique.*

*- sera insérée au recueil des actes administratifs de la préfecture.*

*Copie de la présente autorisation sera adressée à :*

- M. le chef de centre EDF
- M. le président du syndicat départemental de l'électricité
- M. le préfet du département des Pyrénées-orientales - Bureau de la coordination
- M. le maire de Villelongue de la Salanque (2 exemplaires)
- France Télécom U.R.R./C.E.E.
- Pôle Entretien et Exploitation du Conseil Général

p/le directeur départemental de l'Équipement  
chargé du contrôle des distributions d'énergie électrique,  
le responsable du contrôle DEE,

Jean Gasquez

## Deux concours externes pour l'emploi de contrôleur de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes

**l'un à dominante économique  
l'autre à dominante scientifique**

Les contrôleurs consacrent l'essentiel de leur activité aux missions de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes dans les domaines suivants :

- garantir une concurrence loyale ;
- promouvoir et garantir la qualité et la sécurité ;
- assurer la protection légale des consommateurs.

### ① Calendrier prévisionnel du concours

- limite de retrait ou de demande des dossiers  
ou limite des inscriptions par voie *télématique* : 26 décembre 2006
- clôture des inscriptions  
ou limite de modification par voie *télématique* .. : 5 janvier 2007
- date de l'épreuve de présélection ..... : 6 février 2007
- date des épreuves écrites ..... : 20 et 21 mars 2007

### ② Nombre d'emplois offerts : Concours à dominante économique : Concours à dominante scientifique :

En outre, emplois seront offerts à des travailleurs handicapés recrutés par voie contractuelle.

### ③ Statistiques des concours précédents

	à dominante économique			à dominante scientifique		
	2004	2005	2006	2004	2005	2006
Présents au QCM .....	2615	3617	2797	1127	1628	1090
Présélectionnés .....	149	260	293	151	260	291
Présents aux épreuves écrites .....	101	155	199	99	171	190
Admissibles .....	66	79	26	63	71	24
Admis .....	19	18	7	19	17	5

### ④ Stage : Les contrôleurs stagiaires effectuent une formation spécialisée en alternance

- pour la partie théorique à l'École nationale de la CCRF à Montpellier
- pour la partie pratique en direction départementale ou régionale.

À l'issue de ce stage d'une durée d'un an, ils sont affectés dans les directions départementales où existent des postes vacants (prioritairement en région parisienne).

## LES CONCOURS SONT OUVERTS AUX CANDIDATS :

- aptes à accomplir un service actif ;
- âgés de moins de 55 ans à la date de nomination.
- titulaires du baccalauréat de l'enseignement secondaire, ou de titres ou de diplômes figurant sur une liste fixée, par un arrêté du 29 août 1996 (J.O. du 6 septembre).

Des dérogations sont accordées aux mères de famille de trois enfants et plus, et aux travailleurs handicapés.

## EPREUVES DES CONCOURS EXTERNES

A DOMINANTE ECONOMIQUE	A DOMINANTE SCIENTIFIQUE
Epreuve de présélection sous forme d'un questionnaire à choix multiple dans les domaines suivants : culture générale, français, mathématiques, logique (durée : 1 heure 30)	Epreuve de présélection sous forme d'un questionnaire à choix multiple dans les domaines suivants : culture générale, français, mathématiques, logique (durée : 1 heure 30)
<b>I. Epreuves écrites d'admissibilité</b>	<b>I. Epreuves écrites d'admissibilité</b>
1. Composition sur un sujet d'ordre général (durée : 3 heures - coefficient 4)	1. Composition sur un sujet d'ordre général (durée : 3 heures - coefficient 4)
2. Analyse d'un texte ou d'un dossier de caractère économique et social et réponses à des questions sur le texte ou le dossier proposé (durée : 3 heures - coefficient 3)	2. Problèmes de mathématiques (durée : 3 heures - coefficient 3)
3. Options au choix : (choix précisé au vu des sujets proposés, à l'exception de l'option informatique qui devra être choisie lors du dépôt de la demande d'inscription à concourir) <ul style="list-style-type: none"> <li>a. Questions portant sur les sciences économiques</li> <li>b. Questions à caractère juridique</li> <li>c. Etablissement de l'algorithme (sous forme d'ordinogramme) et écriture du programme dans l'un des langages choisis dans la liste ministérielle.</li> </ul> (coefficient 4 - durée : 3 heures pour les options a et b durée : 5 heures pour l'option c)	3. Options au choix : (choix précisé au vu des sujets proposés, à l'exception de l'option informatique qui devra être choisie lors du dépôt de la demande d'inscription à concourir) <ul style="list-style-type: none"> <li>a. Questions de physique et chimie</li> <li>b. Questions relatives aux sciences et technologies des produits alimentaires</li> <li>c. Etablissement de l'algorithme (sous forme d'ordinogramme) et écriture du programme dans l'un des langages choisis dans la liste ministérielle.</li> </ul> (coefficient 4 - durée : 3 heures pour les options a et b durée : 5 heures pour l'option c)
<b>II. Epreuve orale d'admission</b>	<b>II. Epreuve orale d'admission</b>
1. Pour les candidats ayant choisi l'option a ou b à l'écrit : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Exposé sur un sujet d'ordre général suivi d'une conversation avec le jury (préparation : 30 mn - durée 30 mn - coefficient 7)</li> </ul>	1. Pour les candidats ayant choisi l'option a ou b à l'écrit : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Exposé sur un sujet d'ordre général suivi d'une conversation avec le jury (préparation : 30 mn - durée 30 mn - coefficient 7)</li> </ul>
2. Pour les candidats ayant choisi l'option c à l'écrit : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Exposé sur un sujet d'ordre général suivi d'une conversation avec le jury (préparation : 20 mn - durée 20 mn - coefficient 5)</li> <li>• Interrogation d'informatique (préparation : 30 mn - durée 30 mn - coefficient 2)</li> </ul>	2. Pour les candidats ayant choisi l'option c à l'écrit : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Exposé sur un sujet d'ordre général suivi d'une conversation avec le jury (préparation : 20 mn - durée : 20 mn - coefficient 5)</li> <li>• Interrogation d'informatique (préparation : 30 mn - durée 30 mn - coefficient 2)</li> </ul>

Pour tous renseignements complémentaires adressez-vous aux directions départementales de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes ou visitez le site internet : <http://concours.dgccrf.finances.gouv.fr>